

Lettre d'information n°2

Janvier - Avril 2013

www.charte-assainissement-lr.org

La Charte Qualité des réseaux d'assainissement est un "guide de bonnes pratiques" à l'usage de tous. Elle contribue à améliorer la qualité des réseaux, allonger leur durée de vie, optimiser les investissements des collectivités et préserver l'environnement.

Née d'une réflexion commune de 29 partenaires en 2000, c'est en 2008 que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, et des Pyrénées Orientales décident de financer une mission d'animation de la charte portée par l'association VERSeau développement.

Les principales missions de l'animateur:

- Promouvoir les principes de la Charte
- Diffuser l'information
- Organiser et animer les comités de pilotages (financeurs) et les comités de suivi (acteurs et partenaires de la charte)
- Evaluer les effets de la Charte en suivant des chantiers pilotes
- Recenser les besoins et difficultés des acteurs d'une opération d'assainissement.
- Organiser et animer des groupes de travail.

Conférence SWELIA: « Les Chartes de qualité pour des réseaux AEP/EU durables »

Le vendredi 29 mars 2013 s'est tenue la conférence SWELIA à Perpignan au Conseil général des Pyrénées Orientales. Cette journée a réuni 71 personnes dont 28 représentaient la maîtrise d'ouvrage, 13 la maîtrise d'œuvre et 24 les entreprises de travaux, de détection de réseaux enterrés ou encore de contrôle externe. Les 6 autres personnes représentaient la communauté scientifique (IRSTEA) et SWELIA.



Table ronde avec, de droite à gauche: Yvan Kédaj (SWELIA), Michel Benedetti (EHTP, président de la charte), David Ripoll (SMVT, ancien chargé de mission charte), Thierry Blot (CC des Aspres), Thierry Gaxieu (CINOV, cabinet Gaxieu), Laetitia Cantarel (chargée de mission charte)

Au programme: l'actualité des chartes qualité nationales, un point sur la réglementation des réseaux en amiante et la réglementation DT-DICT, les résultats de l'étude sur les pertes en eau dans les réseaux avec le programme européen Waterloss, porté par le conseil général de l'Hérault, ainsi que les enseignements et perspectives des chartes qualité en Languedoc Roussillon.

Cette journée s'est terminée par une table ronde et un débat autour de la mise en œuvre et des retours d'expériences de la charte qualité. Ces débats ont confirmé l'intérêt de la charte et de la démarche qualité lors des opérations d'assainissement. Cependant, toutes les collectivités du Languedoc Roussillon n'ont pas connaissance de cette charte. **Il est donc essentiel de renforcer la communication sur les chartes auprès des maîtres d'ouvrages, en s'appuyant, entre autres, sur les associations des maires ainsi que sur l'Agence de l'eau .**



Documents à fournir à l'Agence de l'Eau pour obtenir les aides aux travaux de réseaux 10eme programme (2013-2018)



Demande d'aide:

Pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 150 000 euros HT, il est demandé de fournir la délibération du maître d'ouvrage s'engageant à respecter la charte qualité.

Cet engagement implique que le titulaire de l'aide est tenu de fournir, **lors de contrôles** effectués par l'Agence de l'eau (ou son mandataire), à l'occasion du solde de l'aide ou dans les 5 années suivantes, les documents énumérés ci-après :

- étude géotechnique (note ou rapport d'étude phase 1,2 ou 3)
- cadre de mémoire technique (joint au DCE),
- plans de récolement des ouvrages aidés.

Les maîtres d'ouvrage sont invités à s'engager à respecter la charte, y compris pour des travaux d'un montant inférieur à 150 000 € HT. Pour ces opérations la fourniture à l'Agence des pièces évoquées n'est simplement pas exigée.

Solde de l'aide

Pour toutes les opérations :

Le certificat attestant des résultats satisfaisants des contrôles de réception et de leur réalisation conforme à la réglementation (tests de compacité, inspection visuelle et essais d'étanchéité).

Ce certificat, établi selon le modèle diffusé par l'Agence de l'Eau (annexe 3 du formulaire de demande d'aide), doit être accompagné de l'attestation d'accréditation COFRAC de l'organisme de contrôle et doit être signé par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

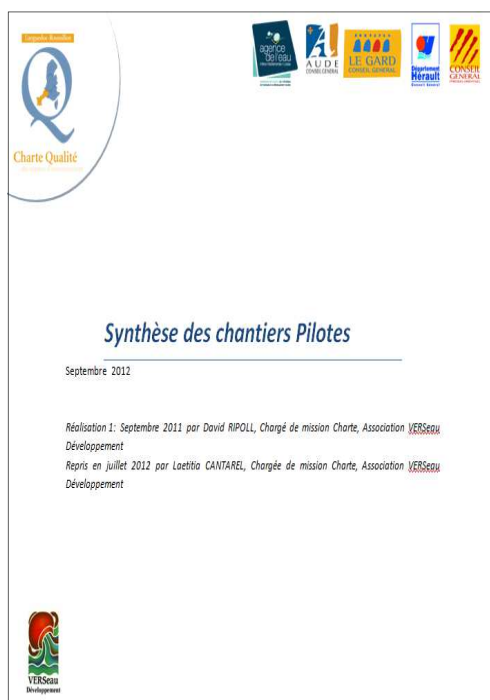
Pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT :

En plus des exigences ci-dessus, le bilan qualitatif de l'opération (modèle en annexe 4 du formulaire de demande d'aide).

Toute absence des pièces demandées ci-avant peut conduire à une réduction de l'aide financière.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site internet de l'Agence de l'eau : www.eaurmc.fr/

Erratum: contrôles d'étanchéité page 16 de la Synthèse des chantiers pilote



Il est indiqué sur cette page 16 qu'il est accepté, par anticipation de la publication de la norme EN 1610, la réalisation des contrôles d'étanchéité sous la dalle réductrice.

Après avoir consulté divers organismes qui travaillent sur le sujet, que ce soit le groupe de fiabilisation des réseaux à L'ASTEE ou à l'AFNOR sur la révision de la EN 1610, aucun ne peut s'engager sur un nouveau protocole d'essai qui consiste à contrôler l'étanchéité des regards sous la dalle réductrice.

Pour que le COFRAC intègre cette nouvelle méthodologie dans son règlement, il faut que les textes soient validés et publiés.

En attendant, les sociétés accréditées COFRAC qui contrôlent les travaux doivent respecter le protocole en vigueur.

La Synthèse des chantiers pilotes est disponible sur le site internet de la charte rubrique « documents ».

LES ACTIVITES DE LA MISSION D'ANIMATION

(entre janvier et avril 2013)

Organisation / Participation à des réunions

- Réunion du Comité de pilotage le 29 janvier pour le suivi de l'animation, la mise en place de la charte eau potable et du nouveau site internet. L'importance de la communication sur la Charte à travers les membres du comité de pilotage (Agence de l'eau et Conseils généraux) a également fait partie des discussions.
- Les 2 dernières réunions du groupe de travail « choix du MOE et AMO » se sont déroulées en janvier et mars dernier. Les outils de ce groupe seront validés par le comité de pilotage le 23 mai et disponible en juin sur le site internet de la Charte.
- Première réunion du groupe de travail « attestation des travaux sous charte ». Ce groupe se réunira une prochaine fois au troisième trimestre 2013 pour finaliser ce document.
- Actualisation de la Charte qualité des réseaux d'assainissement Languedoc Roussillon par le président de la Charte et la chargée de mission.
- Participation aux réunions chartes régionales/charte nationale à Paris
- Participation aux réunions de création de la charte eau potable nationale
- Participation à la journée technique de l'ASTEE Languedoc Roussillon sur l'assainissement non collectif
- Participation à la réunion des groupes de travail de l'ASTEE nationale

Suivi des chantiers pilotes

- Dans l'Aude: Villesèque les Corbières et l'opération d'Ajax, la Digne d'amont d'Amont, la Digne d'Aval et Limoux
- Dans le Gard: Saint Sauveur Camprieu
- Dans l'Hérault: Capestang, Celles, La Tour sur Orb (hameau de Saint Xist, Veireilhes et Ruffas), Cessenon sur Orb, Puimisson, Saint Clément de Rivière et Campagne.
- Dans les Pyrénées Orientales: Font Romeu et Amélie les bains



A venir

- 23 mai: réunion du Comité de pilotage
- 3 juin: Signature de la charte nationale eau potable au Congrès de l'ASTEE à Nantes.
- **6 juin: Comité de suivi de la charte** au domaine de Bayssan à Béziers à 14h30. Il s'agit d'une réunion de tous les partenaires de la charte pour évaluer les besoins des chantiers et créer des groupes de travail.
- 12 et 13 juin: Hydrogaïa à Montpellier

